

L'Initiative Marchés Porteurs pour les produits biobasés

Présentation et état d'avancement



Assemblée Générale ValBiom
Atelier N°2 Matières Premières Renouvelables
Julie ROÏZ – Jean-Luc WERTZ

OBJECTIFS

- Commission Européenne: « A lead market initiative for Europe » COM(2007)860 (Décembre 2007)
 - Faciliter le développement de marchés innovants porteurs **ciblés**
 - En créant les conditions nécessaires pour faciliter la mise en application de l'innovation dans des produits/services commerciaux
 - 6 marchés porteurs identifiés:
 - La santé en ligne
 - Les textiles de protection
 - Les produits bio-basés
 - Le recyclage
 - Les énergies renouvelables
 - La construction durable
- *Produits non-alimentaires issus de la biomasse*
 - *Englobe les nouveaux produits et matières biobasés*
 - *Exclut les produits traditionnels à base de papier et de bois ainsi que la biomasse en tant que source d'énergie*



MISE EN OEUVRE

- Plan d'action 2008-2011



- Mettre en place de façon coordonnée des mesures pour stimuler le développement et la **demande** de produits biobasés

Mesures orientées vers la
DEMANDE



Mesures orientées vers
l'OFFRE



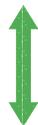
AVANCEMENT

1. Mise en place d'un groupe consultatif Ad-hoc

Groupe consultatif Ad-hoc



Etats Membres, industriels, académiques, associations



GT1

Impact de la législation et des réglementations



GT2

Normes, étiquetage et certification



GT3

Achats publics



AVANCEMENT

2. Analyse de l'impact des législations et des politiques existantes

Favoriser la mise en place d'un **cadre réglementaire propice** au développement des produits biobasés en veillant particulièrement à:

- Cohérence entre les législations
- **Durabilité** de la biomasse

GT1



3. Normes, étiquetage et certification

- Elaborer de **nouvelles normes européennes** pour les produits biobasés
 - Mandat M 429: programme pour tous les produits bio-basés
 - Mandat M 430 : biopolymères et biolubrifiants
- Développer une **méthodologie commune** pour les **ACV**
 - Plateforme européenne sur les ACV (guide de bonnes pratiques)
 - Projet CALCAS
- Informer les consommateurs, étiquetage
 - Définir les **labels convenables**
 - **Harmonisation** de l'étiquetage et des écolabels



GT2

AVANCEMENT

4. Achats publics

- Encourager les « **marchés publics écologiques** » en faveur des produits biobasés



GT3

- Etablir un **réseau** entre les acheteurs publics de produits biobasés



- Novembre 2008: appel à proposition dans le cadre du CIP
 - PAS DE REPONSE pour les produits biobasés

AVANCEMENT

5. Actions complémentaires

- Conduire une **campagne d'information**



- Enquête Eurobarometer (perception du public vis-à-vis des produits biobasés)

- **Cartographie** des bioraffineries en Europe



- Appels conjoints **FP7** pour la recherche dans le bioraffinage



CONCLUSION

- Novembre 2009 « Taking bio-based from promise to market » : **recommandations du groupe consultatif**
- Fin 2009 « Rapport d'évaluation à mi-parcours » : progression de la mise en oeuvre du PA et engagement des parties prenantes
 - Les travaux de **normalisation** : une réalisation « clé »
 - La **dynamique** mise en place grâce à l'Initiative
 - Un beau carnet de recommandations mais un succès qui dépendra in fine de **l'implication des Etats Membres** à mettre en oeuvre ces recommandations
- **Poursuite** des actions du PA





>>> *FOCUS : Normalisation*

Recommandations

- Développer des normes européennes et internationales claires et non ambiguës. Les normes serviront à vérifier les revendications concernant les produits biobasés (p.ex. biodégradabilité, contenu en carbone biobasé, recyclabilité et durabilité)
- Décider de l'étiquetage le plus approprié aux produits biobasés
- Développer une norme horizontale pour la méthodologie de calcul du contenu en carbone biobasé dans tous les matériaux et produits





>>> *FOCUS : Normalisation*

- Deux mandats de la Commission européenne
 - Mandat M/429 au CEN, CENELEC et ETSI pour l'élaboration d'un programme de normalisation pour les produits biobasés
 - Mandat M/430 au CEN pour le développement de normes européennes pour les biopolymères et les biolubrifiants





>>> *FOCUS : Normalisation*

1. Mandat M429 : produits biobasés

- Elaboration d'un programme de normalisation pour les produits biobasés
 - Revue des normes existantes (incluant révisions possibles, et perspective d'un standard unique)
 - Programme de normes (incluant une feuille de route)

- Création du CEN/BT/WG209 « Produits biobasés »





>>> *FOCUS : Normalisation*

1. Mandat M429 : produits biobasés

– CEN/BT/WG209

- Réunion de démarrage: avril 2009
- Tâches réparties en deux groupes: définitions (biomasse, biobasé, produit biobasé, contenu en carbone biobasé...) et terminologie, analyse des écarts entre les normes, identification des besoins de recherche
- Finalisation du business plan
- Finalisation du rapport pour juillet 2010



>>> *FOCUS : Normalisation*

1. Mandat M429 : produits biobasés

– CEN/BT/WG209 (suite)

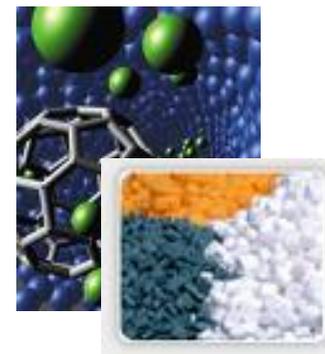
- Analyse des écarts entre les normes en fonction des critères:
 - contenu biobasé
 - fonctionnalité du produit
 - fin de vie (biodégradabilité, compostabilité, recyclage, durée de vie)
 - analyse du cycle de vie
 - durabilité





>>> *FOCUS : Normalisation*

2. Mandat M430: biopolymères



- Création du **WG 17 « Biopolymères »** au sein du CEN/TC 249 en octobre 2008, actif depuis janvier 2009

- Tâches:
 - Recommandation pour la terminologie et la caractérisation
 - Détermination du contenu en carbone biobasé (spécification technique)
 - Conditions requises pour les déclarations sur les caractéristiques sélectionnées (spécification technique)

- **Spécifications techniques** pour 2010; normes européennes pour 2012





>>> *FOCUS : Normalisation*

2. Mandat M430 : biolubrifiants



- Timing
 - Mandat accepté par le CEN en janvier 2009
 - Fin des travaux prévue mi-2010
- Elaboration d'une **spécification technique**
- Création d'un nouveau groupe de travail **WG 33 « biolubrifiants »** au sein du CEN/TC 19 (Carburants et combustibles gazeux et liquides, lubrifiants et produits connexes d'origine pétrolière, synthétique et biologique)
- 3 réunions:
 - 09/09/2009 a FAM, Hamburg
 - 04/12/2009 au VDMA, Frankfurt
 - 05/03/2010 au VDMA, Frankfurt
 - **31/05/2010 au VDMA, Frankfurt**



>>> *FOCUS : Normalisation*

2. Mandat M430 : biolubrifiants



Contenu en matières premières renouvelables (MPR)

Contenu en MPR $\geq 25\%$ selon ASTM D-6866 (radiocarbon analysis) ou selon une norme CEN équivalente.

Biodégradabilité

$\geq 60\%$ selon OECD 301 pour les huiles

$\geq 50\%$ selon OECD 301 pour les graisses

Toxicité

Le produit ne doit pas être étiqueté comme « dangereux pour l'environnement » selon la directive 1999/45/EC. Ceci peut être démontré pour le produit entièrement formulé en vérifiant que $EC_{50}/LC_{50}/IC_{50} > 100\text{mg/l}$ selon OECD 201/202/203.

Performance technique

Adapté à l'usage prévu.

Remarque

Tout lubrifiant titulaire de l'éco-label Européen biolubrifiant.



est considéré comme un

*Resolution from
25 March 2010*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

